

7. Le transport (Cf le règlement intérieur de l'école)

Pour les élèves concernés par la liaison Grues/Saint-Michel-en-L'Herm, voici quelques informations :

Le transport est assuré par un car, affrété par le Conseil Départemental de la Vendée.

Votre enfant **devra obligatoirement respecter le règlement** instauré sous peine de sanction voir même d'exclusion.

Le matin :

Le point de départ s'effectuera : 8 avenue de Lattre de Tassigny à Grues (près de la poste) à **8h40**.

Evitez les retards car le chauffeur n'attendra pas les enfants.

Le point d'arrivée s'effectuera : Place de l'Abbaye à Saint-Michel-en-L'Herm à **8h55**.

Vos enfants seront accueillis et accompagnés, par une personne de l'école, jusqu'à leur classe.

Le soir :

Le départ du car s'effectuera à 16h35, Place de l'Abbaye puis acheminera les enfants jusqu'à Grues, avenue de Lattre de Tassigny.

Vos enfants seront accompagnés pour se rendre jusqu'à la Place de l'Abbaye, d'une personne de l'école, qui attendra que les enfants soient montés dans le car.

Veillez, pour la sécurité de votre enfant, le vêtir d'un gilet jaune et n'oubliez pas son titre de transport.

Pour éviter les pertes, ceux-ci, seront récupérés par la personne responsable du groupe.

Ces titres seront distribués le soir avant que votre enfant ne monte dans le car.

Si pour une raison quelconque, votre enfant ne prend pas le car un soir, veuillez nous prévenir le matin même.